



2023-123  
**REGLEMENTATION DU  
STATIONNEMENT ET DE LA  
CIRCULATION  
COURS DES QUAIS  
CONCERT GAUTIER  
CAPUCON  
JUILLET 2023**

**Le Maire de la Commune de La TRINITE SUR MER,**

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'organisation de la manifestation « Un été en France - Concert de Gautier Capuçon » dans le port de La Trinité-sur-Mer  
**LE 18 JUILLET 2023**

Considérant qu'au regard de l'importance de l'afflux attendu de public pour cette manifestation le 18 juillet, il est de l'intérêt général de régler le stationnement des rues du Mané Rohr et Inouarh Braz, ainsi que la circulation cours des Quais,

## **ARRETE**

### ARTICLE PREMIER

Le mardi 18 juillet 2023 de 09h00 à 15h30, la circulation Cours des quais se fera par alternat entre l'intersection avec la rue du Vieux Puits et le numéro 5 du Cours pour le déchargement des matériels scéniques de la manifestation. Un passe-câble sera installé sur la chaussée pour le montage de la régie son et lumières.

Le mardi 18 juillet 2023 de 15h00 à 23h30, la circulation sera interdite :

- Cours des Quais du rond-point de la Criée jusqu'au l'intersection de la rue du Vieux Puits, dans les deux sens.
- Entre la rue du Vieux Puits et le Cours des Quais ;
- Rue du Men Dû depuis le giratoire de Kerouf jusqu'au Cours des Quais dans le sens descendant,

La rue du Mané Rohr, ainsi que rue Inouarh Braz depuis son intersection avec la rue Mané Rohr jusqu'à la rue de Carnac seront mis en sens unique de circulation dans le sens Kerouf vers la rue de Carnac.

### ARTICLE DEUXIEME

Les déviations de la circulation seront mises en place par les Services Techniques Municipaux.

En venant de Carnac Plage, une pré-déviations sera mise en place à l'intersection de la route de Kerdual en direction de la route de Carnac. Une déviation sera mise en place au giratoire de Kerouf en direction de la rue Mané Rohr.

En venant du pont de Kerisper, une pré-déviations sera mise en place au giratoire Alain Barrière en direction de la rue de Carnac. Ainsi qu'à l'intersection du Cours des Quais avec la rue du Voulien en direction de la place du Voulien.

### ARTICLE TROISIEME

Il sera interdit à tous véhicules, y compris les deux roues motorisés, de stationner sur les places de livraison et de stationnement entre le 1 et 17bis du Cours des Quais le mardi 18 juillet entre 13h00 à 23h30.

### ARTICLE QUATRIEME

Le 18 juillet, de 9h00 à minuit, l'esplanade Yvonne Sarcey et tout le parvis de la mairie seront fermés à la circulation. Les emplacements de stationnements devant le poste de police municipale, les emplacements de stationnement devant l'établissement « l'Arrosoir » et ceux à proximité de l'établissement « Les Sables Bleus » seront réservés à l'organisation de la manifestation.

### ARTICLE CINQUIEME

La signalisation et le barriérage correspondants seront mise en place par les Services Techniques

### ARTICLE SIXIEME

La Gendarmerie Nationale et la Police Municipale sont chargées de l'exécution du présent arrêté.

Ampliation du présent arrêté à :

Monsieur le Commandant de la brigade de la gendarmerie de CARNAC,  
La Police Municipale,  
Monsieur le Chef de Corps du Centre de Secours de CARNAC,  
Les Services Techniques,  
Conseil Régional - Direction des Transports,  
Sociétés de transport en commun,  
Les exploitants de circuits touristiques

Fait à LA TRINITE SUR MER le 13 juin 2022

Le Maire,  
Yves NORMAND



Affiché le 13 JUIN 2023

